



CARTE DES SENTIERS

RÈGLEMENTS

Aucune entrée journalière après 20 heures.

Les visiteurs de jour doivent quitter au plus tard à 22 heures.

Toute musique provenant de votre voiture ou véhicule, d'un appareil radio, d'un ordinateur ou de tout autre système est interdite en tout temps.

Les feux sont permis uniquement sur les sites de camping et les foyers des abris sauf en période d'interdiction de feu à ciel ouvert. Il est défendu de ramasser du bois pour les feux de camp ou pour autre utilité. **Il est strictement interdit d'apporter votre propre bois.**

Tout propriétaire d'embarcation nautique doit obligatoirement signer une décharge à son arrivée.

Les feux d'artifice et les engins pyrotechniques sont interdits en tout temps.

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE :

- Cueillir des plantes.
- Nourrir et capturer les animaux sauvages.

LES ANIMAUX DOMESTIQUES :

- Sont interdits dans les lieux de baignade; sauf aux endroits spécialement désignés.
- Doivent être tenus en laisse **en tout temps**.
- Doivent dormir à l'intérieur de votre équipement de camping.
- Doivent être avec leur maître en tout temps.
- Sont interdits dans les bâtiments publics.

RÈGLEMENTS DE CAMPING sur chaque emplacement :

Un seul véhicule par emplacement de camping. Le second véhicule doit être placé au grand stationnement du secteur (frais payable à votre arrivée).

Maximum de **6 personnes**.

Maximum de **deux chiens** par site de camping.

Un seul équipement en plus d'un abri cuisine moustiquaire.

Des frais d'accès journalier au parc sont demandés aux campeurs.

Le couvre-feu est de **22 h 30 à 8h**.

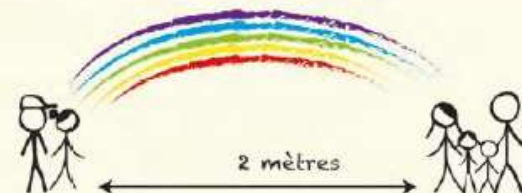
Heure d'arrivée sur votre site **14 h**.

Heure de départ **12 h**.

Aucun remboursement dans les 7 jours précédant l'arrivée.

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE :

- Faire l'usage d'une génératrice.
- Mettre les **déchets domestiques** dans l'aire de feu.



LÉGENDE

- | | |
|---------------------------|-------------------------|
| Accueil et administration | Terrain de camping |
| Poste de perception | Camping rustique |
| Pavillon Batiscan | Terrains groupés |
| Stationnement | Roulotte |
| Toilettes | Vidange roulotte |
| Toilettes sèches | Ligne haute tension |
| Bloc sanitaire | Barrage hydroélectrique |
| Via Batiscan | Bâtiment historique |
| Eau potable | Marmite |
| Téléphone | Chutes et rapides |
| Réseau sans fil de base | Accès à la rivière |
| Aire de pique-nique | Pêche sportive |
| Abri de pique-nique | Mise à l'eau |
| Terrain de jeux | Pont |
| Belvédère | Chemin d'accès |
| Intersection de sentier | |

Sentiers

- Piétons
- Vélos et piétons
- Sentiers de vélo (débutant/intermédiaire)
- Direction